

# COMMUNE DES ESTABLES

## EXTRAIT DU REGISTRE

### DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 14/04/2025 / Délibération N°20251404\_09**

Date de la convocation 10/04/2025  
Nombre de conseillers en exercice : 11

L'an deux mille vingt-cinq et le quatorze avril à **20 heures 00**, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Philippe BRUN.

Présents : 8  
Votants : 8    Pour : 0    Contre : 8    Abstention : 0

X	Philippe BRUN	X	Yves SANIAL
X	Alice MALARTRE		Thierry MICHEL
X	Michel RIBES	X	Alain ROMÉAS
X	Laurence EXBRAYAT	X	Jeanne PRADIER
	Alexandre MALARTRE	X	Michel LEYDIER
	Odette GAILHOT		

Alice MALARTRE a été nommée secrétaire de séance.

#### **Objet : Demande de subvention suite au séisme en Birmanie**

Le Conseil Municipal de la commune des Estables, réuni en séance ordinaire le 24 mars 2025, sous la présidence de M. Le Maire, Philippe BRUN, a examiné la demande de subvention relayée par l'Association des Maires de France, suite au séisme en Birmanie.

#### **Considérant que :**

1. Conformément à l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil Municipal a la possibilité d'accorder des subventions à des associations ou des événements d'intérêt général.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** de ne pas verser de subvention à cette association.
- **RAPPELLE** que cette délibération est prise en conformité avec l'article L. 2121-29 du CGCT, qui régit les compétences des collectivités territoriales en matière de soutien aux actions d'intérêt général.

Fait aux Estables, le 14 avril 2025.



Le Maire,  
Philippe BRUN